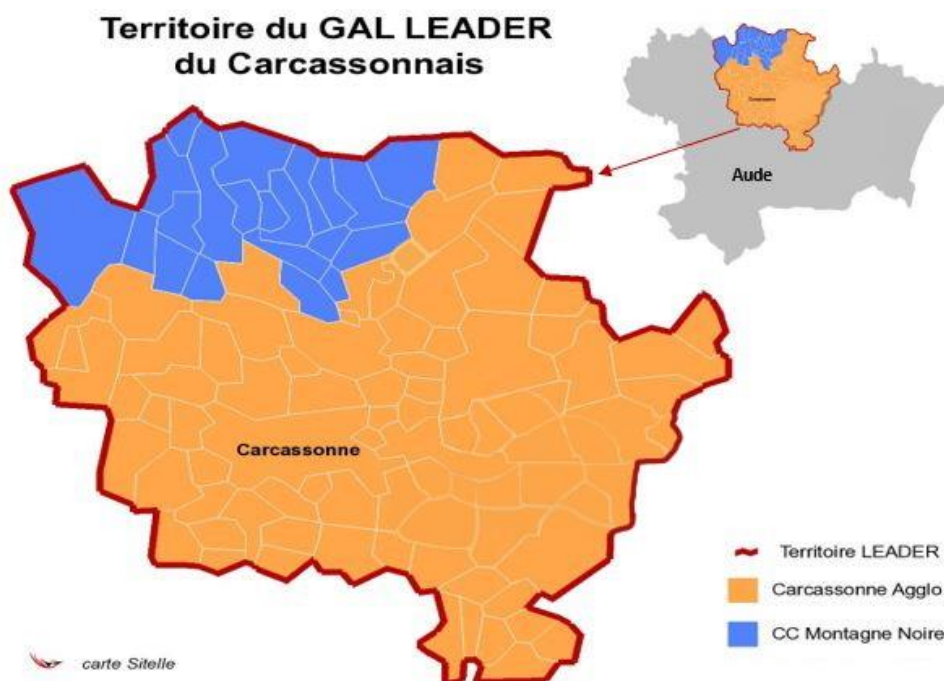




Candidature au programme LEADER 2023-2027



Présentation du Territoire :

Une position centrale au cœur de la Région Occitanie

Au cœur de la région Occitanie, le territoire de projet de l'association du Pays Carcassonnais, associant les EPCI **Carcassonne Agglo** et la **communauté de communes de la Montagne Noire**, bénéficie d'une position géographique stratégique sur l'axe entre Montpellier et Toulouse qui lui permet de bénéficier des influences économiques des deux métropoles tout en affirmant un dynamisme propre.

Le territoire est en contact avec les bassins de vie de Bram et du Revélois à l'Ouest, celui de Lézignan-Corbières à l'Est, où les bourgs importants du Minervois assurent un rôle certain dans l'armature territoriale, le bassin de Castres-Mazamet au Nord et celui de Limoux au Sud.

Organisé autour d'une ville-préfecture de département, le territoire est bien intégré dans le système national et européen, via les infrastructures routières, aériennes et ferroviaires. Il est aussi connu et reconnu par certains de ses atouts : la cité médiévale de Carcassonne et le Canal du Midi classés tous deux par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité, le vignoble avec ses 5 Appellations d'Origine Protégée : **Cabardès, Corbières, Limoux, Malepère, Minervois**, le patrimoine paysager avec plus de 75% de couverture du territoire par des zonages environnementaux, naturel et architectural...

Le territoire, à caractère essentiellement rural, concentre la diversité morphologique de l'Aude et se situe à l'interface de cinq entités paysagères sur les sept que compte le département. Le paysage est marqué par un sillon horizontal et ses contreforts, Montagne Noire au Nord, Alaric et Malepère au Sud. En son centre, le couloir ouest-est que dessinent le Fresquel puis l'Aude, structure un paysage longitudinal qui, du Lauragais au Minervois, évolue dans sa topographie.

Territoire de transition entre l'Atlantique et la Méditerranée, il bénéficie d'une localisation propice à une diversité écologique.

Le territoire du Pays Carcassonnais correspond au périmètre du futur Contrat Territorial Occitanie porté conjointement par Carcassonne Agglo et la Communauté de Communes de la Montagne Noire dont il recouvre l'ensemble des communes. Il est cohérent également avec le périmètre retenu pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat.

1/ La démographie :

Le Pays Carcassonnais est constitué par :

- **Une communauté d'agglomération** : Carcassonne Agglo (83 communes – 112 852 habitants)
- **Une Communauté de Communes** :
 - Communauté de Communes de la Montagne Noire (22 communes- 5838 habitants)

Soit un total de **118 690 habitants** représentant près d'un tiers de la population audoise.

A l'instar de la Région Occitanie, la croissance démographique, soutenue par le solde migratoire, ralentit légèrement mais l'attractivité du territoire se maintient.

L'évolution démographique est très inégale entre les communes : la ville-centre (46 031 hab.) a une population relativement stable depuis 50 ans, tandis que les petites villes (- de 2000 hab.) émergent et concentrent la croissance démographique, notamment en périphérie de Carcassonne.

L'attractivité résidentielle est favorable aux communes les plus rurales.

2/ Les chiffres-clés :

Démographie 1 363 km ² 118 690 habitants Densité de population : 87,9 hab./km ² 10,4% des ménages sont des familles monoparentales Médiane du niveau de vie : 18 865 € Taux de pauvreté 21,3% (-) de 15 ans : 17,1% population	Personnes âgées 1 habitant sur 3 est un sénior 4800 personnes de +75 ans vivent seules chez elles 1481 places en établissements d'hébergement 9,7% des +75 ans vivent en établissement	Armature territoriale 8 bassins de vie 75% des communes ont moins de 1000 habitants La ville-centre représente 39% de la population 53 % de la population réside sur 6 communes de plus de 2000 habitants.
Infrastructures 87,4% de la surface du territoire couvert par la 4G 46,5% des locaux raccordable à la fibre optique 2 échangeurs autoroutiers 1 aéroport 1 gare	Mobilités 82,7% des habitants utilisent une voiture pour aller travailler 2,3% des actifs utilisent les transports en commun pour travailler 53,8% des actifs vivent et travaillent dans une commune différente	Emploi 43 300 emplois sur le territoire Taux de chômage 13,5% 82% des emplois dans le tertiaire 43% des offres dans les secteurs tourisme/services et agricultures sont saisonnières +25000 actifs attirés quotidiennement par la ville-centre
Habitat 8,5% de résidences secondaires 11,2% de logements vacants 10,5% des logements en locatif social	Foncier 51,7% du territoire en zone agricole 43,5% en forêt et milieux semi-naturels 4,6% artificialisés	Entreprises 94,3% des établissements comptent moins de 9 salariés 1258 entreprises créées en 2019

Agriculture 5% des emplois relèvent de l'agriculture	Biodiversité 6 sites Natura 2000 5 entités paysagères 75% du territoire couvert par des zonages environnementaux	Tourisme et patrimoine Linéaire canal du Midi et rigole : 77,5 km Près de 2 millions de touristes par an 2 sites UNESCO 5 sites Pays Cathare
Risques Le risque inondation : 78 communes sont concernées soit 73,6% Les feux de forêt : 93 communes concernées, soit 87,7% Transport de marchandises : 39 communes concernées, soit 36,8% Risque industriel : 3 communes concernées	Energies et air 83% de la facture énergétique sort du territoire Sur la Montagne Noire, 79% de l'énergie produite provient de l'éolien 55% des consommations énergétiques sont des produits pétroliers 19% de l'électricité Secteur résidentiel consomme 36% de l'énergie 66% des consommations du secteur résidentiel dues au chauffage 610 milliers de teqCO2 de GES produits annuellement	Education 23% des jeunes (15-24 ans) ne sont ni en emploi ni en formation 118 écoles maternelles et primaires 7 collèges à Carcassonne (dont 1 privé) et 1 collège dans les communes de Trèbes, Capendu, Rieux-Minervois et Cuxac-Cabardès 6 lycées sur Carcassonne (dont 2 privés) et 1 lycée à Pezens (privé) 32 formations supérieures 1222 étudiants inscrits

Présentation de la structure porteuse du GAL

Une démarche de préfiguration d'un pays Carcassonnais s'est engagée dès 1998 et l'association du Pays Carcassonnais a été reconnue par le Préfet de Région en juin 2005.

De 2005 à 2015, le Pays œuvre pour élaborer et construire un projet de territoire dans le cadre de la charte de Pays qui prend en compte sa ruralité, qui préserve et valorise son cadre de vie et qui s'appuie sur ses dynamiques et ses ressources propres.

Il existe sur ce territoire une réelle histoire du développement local avec un certain nombre d'éléments forts qui en font sa personnalité et son identité.

Il s'agit notamment :

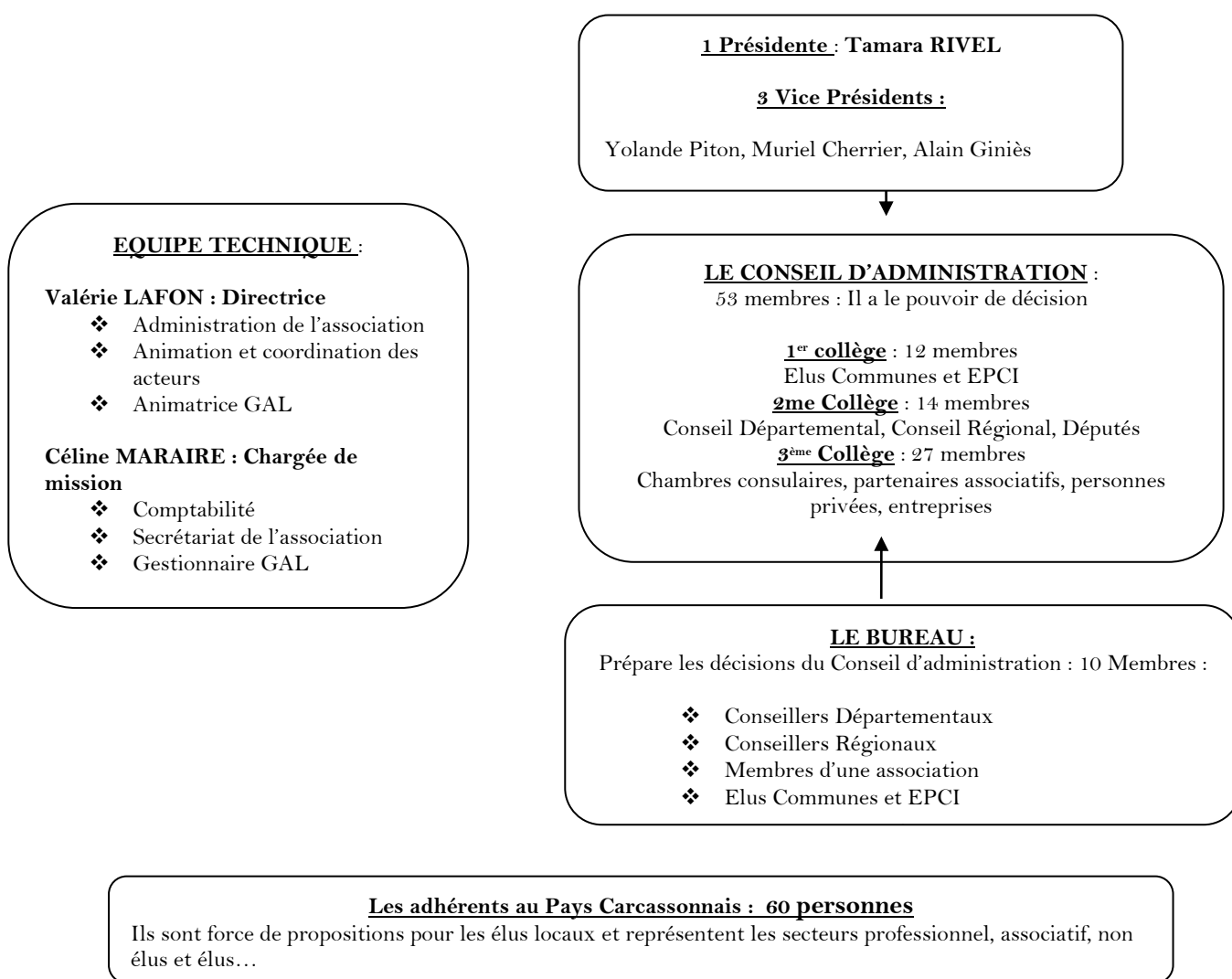
- D'une solidarité forte
- De l'existence de thèmes fédérateurs : le tourisme, la culture, la viticulture le patrimoine et le développement économique.

Sur la période du programme LEADER 2007-2013, le Pays Carcassonnais a participé au **GAL des Pays Vignerons au cœur de l'Aude Pays Cathare**, conjointement avec le Pays du Narbonnais et le Pays Corbières Minervois, autour de la priorité ciblée « Commercialisation et promotion des produits agricoles locaux en circuits courts avec des objectifs de structuration collective, le développement de la vente de proximité, la promotion et la valorisation de l'identité locale ».

Suite aux évolutions liées à la réforme territoriale de 2015 et à l'extension du territoire des communautés d'agglomération, ces trois Pays ont dû envisager des candidatures distinctes pour 2014-2020 afin de respecter les seuils démographiques : deux candidatures sont élaborées, **l'une pour le GAL de l'Est Audois**, regroupant quatre EPCI et **l'autre pour le GAL du Carcassonnais** avec deux EPCI dont une communauté d'agglomération, sachant que la communauté de communes du Piémont d'Alaric, membre du Pays Carcassonnais (mais qui n'a rejoint Carcassonne Agglo qu'en 2017) avait fait le choix de rejoindre le GAL de l'Est Audois.

Pour la programmation 2023-2027, la mission unique de l'association du Pays Carcassonnais est le portage du GAL du Pays Carcassonnais qui représentera **l'intégralité des communes de Carcassonne Agglo et de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.**

Organigramme de la structure porteuse du GAL



Le GAL du Carcassonnais : comment s'organise t'il ?

L'équipe technique est constituée de **2 agents équivalents temps plein** :

1 Animatrice avec les missions suivantes :

- la mise en œuvre et le suivi des actions du programme en veillant au respect de la stratégie LEADER et à l'articulation du programme avec les autres dispositifs nationaux.
- le repérage, l'accueil et l'appui aux porteurs de projets
- l'aide au montage des dossiers
- l'orientation des porteurs de projets vers d'autres sources de financement possibles

- la préparation et l'animation du GAL et des comités de programmation ainsi que des comités techniques
- l'animation des groupes de travail thématiques, spécifiques au programme et le suivi des appels à projet.
- le montage des partenariats avec d'autres territoires nationaux ou européens
- la participation aux réseaux ruraux régionaux ou nationaux
- la mise en œuvre du plan de communication
- la mise en œuvre de la stratégie d'évaluation du programme .

1 Gestionnaire avec les missions suivantes :

- co-animation du GAL et des comités de programmation,
- aide au montage administratif et juridique des dossiers,
- saisie des dossiers sur OSIRIS,
- accompagnement des porteurs de projets à la mise en paiement,
- suivi de la programmation financière, réponse aux contrôles.

Un Comité technique, constitué d'agents de la Communauté de communes de la Montagne Noire, Carcassonne Agglo, Conseil départemental de l'Aude, ADOCC, Chambres consulaires, ADT, CAUE et autres organismes selon la typologie des projets, se réunit en amont du COPROG pour donner son avis sur les dossiers présentés.

Un Comité de programmation, constitué de 13 membres titulaires du secteur privé et de 10 élus, chacune de ces 23 personnes ayant un suppléant, se réunit **à minima 4 fois par an** pour voter de façon anonyme les projets présentés par l'équipe technique à l'aide des avis du Comité technique et des critères de sélection argumentés par des preuves de réalisation.

NB : Il est à noter que les dossiers votés en opportunité sont complets sur le plan administratif et peuvent donc être envoyés aux financeurs dès le lendemain du COPROG pour faciliter une instruction efficace et repassés en programmation définitive dans les 2 instances : COTEC et COPROG au plus tôt.

Il est envisagé de mettre en place une coordination renforcée afin de bien articuler le programme LEADER avec les autres dispositifs existants sur le territoire, notamment le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028.

Le GAL du Carcassonnais 2023-2027 : les thématiques pressenties :

Les thématiques envisagées par les membres du Bureau de l'Association (24 mars 2022), du COTEC (4 avril 2022) et du COPROG (12 avril 2022) sont les suivantes :

1/ une Europe plus intelligente : grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;

2/ une Europe plus verte : et à zéro émission de carbone, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ;

3/ une Europe plus proche des citoyens : qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne

Ces thématiques ci-dessus sont retenues avec les thématiques d'une Europe Connectée et sociale en transversalité pour chacune des thématiques.